

**Assemblée générale**

Distr. générale  
30 mars 2001  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-cinquième session**

Point 185 de l'ordre du jour

**Élection des juges du Tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

**Lettre datée du 30 mars 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de transmettre par la présente le texte de la résolution 1347 (2001), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité à sa 4307e séance, tenue le 30 mars 2001.

La résolution 1347 (2001) se lit comme suit :

« *Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions 955 (1994) du 8 novembre 1994, 1165 (1998) du 30 avril 1998 et 1329 (2000) du 30 novembre 2000,

*Ayant examiné* les candidatures aux charges de juges au Tribunal pénal international pour le Rwanda reçues par le Secrétaire général,

*Transmet* les candidatures suivantes à l'Assemblée générale conformément à l'article 12, paragraphe 2 d) du Statut du Tribunal :

M. Mouinou Aminou (Bénin)  
M. Frederick Mwela Chomba (Zambie)  
M. Winston Churchill Matanzima Maqutu (Lesotho)  
M. Harris Michael Mtegha (Malawi)  
Mme Arlette Ramaroson (Madagascar) »

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Volodymyr **Yel'chenko**